

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS INTITULÉS :

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) (dossier 1244334002)

Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) (dossier 1244334002)

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 6 mai 2024, les projets de règlements indiqués ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le **30 mai 2024, à compter de 18 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ces projets de règlements visent à assurer leur concordance au Plan d'urbanisme et la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown.

Ces projets de règlements visent l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces projets de règlements ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ces projets de règlements sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/articles/consultations-publiques.

Fait à Montréal, le 13 mai 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire